



# Compte-rendu CAP du corps des Techniciens de recherche Séance du 15 mai 2013

**Présents côté administration :** Marc OBERLIS (supp., président ; sous-directeur des métiers et des carrières - Secrétariat général), Marc DROUET, Sous-directeur de l'archéologie (Direction générale des patrimoines), M. Pierre MANSALIER (Bureau des ressources humaines – Direction générale des patrimoines), Mme Sylvie MAX-COLINART (supp., Adjoint au chef du département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie – Secrétariat général), M. Jean-Pierre GANIER, (supp., Bureau des ressources humaines – Direction générale des patrimoines),

**Présents côté représentants du personnel :** Nathalie CAHOREAU-MAUMONT (UNSA), Gautier BASSET (CGT), Vincent GARENAUX (CGT), Alexandre FRANCOIS (FSU), Patrice CAMBRA (FSU)

**Assistent également à la séance, pour l'administration :** Florence MANOTTE (Chef du bureau ; Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement ), Célia GUERRA (Gestionnaire du corps des TR et des IR, Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement)

**En ce qui concerne l'ordre du jour :**

## **1. / Approbation du PV de la CAP du 30/05/2012**

Finally le PV du 30/05/2012 a été présenté à la CAP. Il a été approuvé.

## **2. / Examen de la demande de détachement dans le corps des techniciens de recherche**

La CAP a émis un avis favorable à l'unanimité à la demande de détachement de GASTON Christophe (Drac Ile-de-France / SRA).

## **5. / Examen des avancements accélérés (AA) au titre de l'année 2012**

Pour pouvoir prétendre à l'AA, il faut en premier lieu que votre hiérarchie directe coche la case correspondante de votre compte-rendu d'entretien annuel. Il faut insister auprès de votre chef de service pour que la demande en soit faite afin d'être présent sur les listes des promovables par structures. La présence répétée dans les listes peut être un des arguments permettant aux représentants syndicaux de défendre le droit à l'AA d'un agent.

Sur 100 TR, 60 sont bonifiables au titre de l'AA pour 2012. Deux de ces agents n'ont pas été proposés par leur hiérarchie et le compte-rendu d'entretien d'un troisième n'a pas été

retourné à l'administration centrale. Sur ces 57 agents proposés par leur hiérarchie directe, l'administration a retenu 17 agents.

Comment est constituée cette liste qui est soumise pour examen à la CAP ? A partir des retours des compte-rendu d'entretien, les directeurs de chaque établissement, direction régionale, etc. établissent un classement par structure et les transmettent au ministère. A partir de ces documents, l'administration centrale produit une liste d'agents classés promouvables pour chacune des directions centrales et Drac. L'administration s'appuie sur ce document de « synthèse » pour établir la liste des bénéficiaires soumise à la CAP, ici 17 agents. L'administration centrale utilise deux règles pour constituer cette dernière liste, (1) les agents ne doivent pas avoir bénéficié d'un AA l'année précédente et (2) le bénéfice de cet AA doit être rapide. Les compte-rendus d'entretien peuvent être utilisés une dernière fois pour départager des agents en concurrence.

Il est important de chercher à connaître les classements envoyés par vos directions à Paris. Cela permet de noter des incohérences : agent jamais proposé alors qu'il le mériterait, agent sortie de liste ou déclassé brutalement (i.e. passage de la première position à la dernière d'une année sur l'autre, etc.). Il faut signaler ces situations dès qu'elles sont connues pour que la hiérarchie concernée puisse s'expliquer.

Les représentants syndicaux ont cherché à défendre l'ensemble des agents en veillant, par exemple, à défendre celles et ceux d'entre nous qui sont dans le corps des TR depuis longtemps et qui n'ont pas (ou presque) bénéficié depuis (très) longtemps de cet AA. Bien souvent ces « oubliés » de l'administration sont dus à des non transmission de compte-rendu d'entretien, à des relations difficiles avec une hiérarchie ou à des comptes-rendus d'évaluation qui ne mettent pas assez en valeur le travail d'un agent. Ce document ne traduit pas forcément, voir pas du tout, la compétence et l'engagement réel des TR concernés.

Les représentants syndicaux ont pu ainsi « repêcher » et proposer pour attribution de l'AA trois agents oubliés depuis de nombreuses années (plus de 4 ans) mais présents dans la liste des 57 promouvables. De cette manière, il s'agit de réduire les situations injustes les plus criantes. Les représentants des TR sont bien conscients qu'il ne s'agit là que de la moins mauvaise solution. De cette façon, il s'agit également de mieux faire tourner les AA pour permettre à tous d'en profiter.

La CAP a émis un avis favorable à l'unanimité à la demande d'avancement accéléré au titre de l'année 2012 pour les 17 agents suivants.

ALIACAR Roselyne (Adm. Centrale - Dpt des programmes numériques)

BARON Gilles (EPCC Arc'antique)

BOULANGER Didier (AN site de Pierrefitte-sur Seine)

CAHOREAU-MAUMONT Nathalie (Centre National de la Préhistoire)

CHAPUIS Priscille (DRAC Rhone-Alpes / SRA)

CHOSSENOT Sophie (DRAC Champagne-Ardenne / CID)

DEMANGE Annie DG2 (EP - CNAP)

FRANCOIS Alexandre (SCN-LRMH)

GELOT Alain (DRAC Champagne-Ardenne / CRMH)

GUILLOTEAU Corinne (Sous-direction du Service du Patrimoine)

LAGATIE Christelle (Champagne-Ardenne / SRA)

LECLERCQ Hubert (AN site de Paris)

MOUSSET Florence (DRAC Lorraine ARCHEOLOGIE)

POIRIER Isabelle (DRAC Nord Pas-de-Calais / SRA)

VANDENBERGHE Yannick (SCN-C2RMF)  
VANNIER Jean-Luc (SCN AN d'Outre Mer)  
YVON Tristan (DAC Guadeloupe)

## 6. / Questions diverses

Les représentants des TR sont revenus sur la question du Nouvelle Espace Statutaire (NES), sur la fusion des corps et sur la Recherche dans le corps des TR.

### Le NES et la fusion des corps de recherches (TR, AI, IE et IR)

Cette question revient à chaque CAP depuis l'annonce de sa mise en place en fin 2011. Elle était alors lié au règlement de la question de l'évolution du corps des TR : fusion avec les secrétaires de documentation ou fusion avec les corps de recherche (TR, AI, IE et IR). La CAP a déjà choisi en 2011 la fusion des corps de recherche.

Sur ce sujet l'administration explique que le gouvernement actuel reste sur l'objectif de réduction des corps. L'heure est toujours à la réduction de la fonction publique. La fusion des corps de recherche règle au passage la question des corps à faibles effectifs que sont les TR et les AI.

### La Recherche dans le corps des TR

La question de la recherche, dans notre corps, est centrale : nous sommes pleinement un corps de recherche du ministère de la culture. Elle permet de rappeler l'implication des TR dans de nombreux actes de la vie scientifiques et à différents niveaux : que ce soit au travers d'activités apparemment purement administratives ou technique apparemment éloignées de la recherche comme la production de carte et autres documents, la saisie de base, la mise en forme d'information, la gestion de base de données patrimoniales, la rédaction d'actes administratifs, la gestion de dépôt, etc. Tous ont comme point communs de s'inscrire et de s'appuyer sur une vision et une démarche scientifique patrimoniale. Les modèles et les grilles de lectures qui sous-tendent nos missions et nos tâches sont issue de travaux et de problématiques de recherche que nous alimentons directement ou indirectement.

Cette situation peut être résumée dans l'expression « on ne trouve que ce que l'on cherche ». Les activités des TR sont autant d'outils qui visent à protéger l'existant et à produire de nouvelles données au travers d'action plus ou moins ostentatoires (et donc valorisante pour les agents) : fouilles archéologiques ; participer à la protection, restauration ou mise en valeur d'objets, de monuments ou de sites ; relevés graphique et photographique ; organisation et mise à disposition des données ; gestion de dépôt ; etc. Elles sont autant d'étapes dans une démarches plus générales dans les différents domaines patrimoniaux.

Les données produites par ces différentes actions vont a leur tour enrichir et modifier les outils et modèles disponibles et permettre une meilleure définition des objets d'étude et une meilleure intégration et prise en compte du patrimoine dans la vie scientifique et dans la vie de tous les jours avec un retour pour l'ensemble des publics, spécialisés ou non. Cette dynamique répond à une demande qui grandit d'année en année ainsi qu'en témoignent, par exemple, les journées du patrimoine ou les journées nationales de l'archéologie.

En parallèle, cette participation à la recherche, sous toutes ses formes, conditionne pour partie la question de l'avancement des TR. Les agents qui ont une activité ostentatoire évoluent en moyenne plus rapidement.

Pourtant, il ne fait pas de doute que faire vivre un dépôt ; assurer correctement des dépouillement de données, l'alimentation de bases de documentations ou de la carte archéologique ; la production de carte dans le cadre des portés à connaissance ; réaliser des relevés graphiques et photographiques ; *etc.* sont autant de tâches qui participent et alimentent les travaux de recherche et les productions ultérieures et qui méritent d'être pris en compte et valorisés.

Donner la possibilité à chacun d'apporter une pierre à l'édifice scientifique, quelque soit son niveau et son bagage initial, c'est donner la possibilité à chacun d'entre nous d'évoluer. De plus, il faut donner, à tous, la possibilité de bénéficier d'une évolution dans nos métiers au travers par exemple de la formation continue ou de la validation d'acquis professionnels. Ce qui rappelle que les situations humaines et professionnelles, parfois difficiles, que peuvent vivre des agents sont directement liées à la prise en compte de ces facteurs et de la gestion des ressources humaines par les différentes hiérarchies. Cela dépend également, en partie, de la volonté du ministère d'accompagner et d'amplifier cette réalité et les initiatives des agents. La possibilité de participer à la recherche est parfois limitée ou bloquée par la hiérarchie alors qu'il faudrait l'accompagner. Nous serons vigilant à ce que aucun des TR ne soit laissés-pour-compte.

### Concours

Les représentants des TR ont rappelé et dénoncé la diminution du nombre TR et l'augmentation du volume des tâches ce qui entraîne une surcharge de travail pour chacun. De même, ils ont souligné, encore une fois, les faibles possibilités d'évolution dans le corps ou de promotion dans celui des AI et ou des IE.

C'est pourquoi, il a été souligné avec force la nécessité et l'urgence de mettre en place au plus vite des concours TR, AI et IE. Cela permettra de soulager les agents en renforçant les équipes et donnera des (maigres) perspectives à l'ensemble des agents.

L'administration a vaguement évoqué la possibilité de mettre en place un concours au plus vite...

### **Vos représentants CGT Culture**

Gautier Basset  
Vincent Garénaux

gautier.basset@culture.gouv.fr  
vincent.garenaux@culture.gouv.fr